

MINISTÈRE DE LA CULTURE  
DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

Service technique  
Référence à rappeler:

Paris, le 25 mars 1982

AD 5935  
2847

N O T E

pour Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des services d'Archives des départements

O B J E T : Archives des Chambres de Commerce et d'Indus-  
trie.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir par paquet sé-  
paré un exemplaire des "Observations préliminaires au rè-  
glement des archives des Chambres de commerce et d'indus-  
trie".

Ce document, élaboré dans le cadre des Chambres de  
commerce et d'industrie, ne saurait être considéré que  
comme un plan de classement interne adapté aux besoins  
des archives de ces organismes et n'engage en rien les ser-  
vices de la Direction des Archives de France qui, pour leur  
part, ne sauraient déroger aux règles de traitement de docu-  
ments dont le sort normal est d'être versé aux Archives dé-  
partementales (circulaire AD 79-6). Il vous est donc adressé  
pour information, afin de vous permettre une meilleure ges-  
tion des versements que vous pourrez être amenés à recevoir.

Je vous précise enfin qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'ar-  
ticle 10 du décret n° 79-1037, la plupart des Chambres de  
commerce et d'industrie ont obtenu une dérogation pour as-  
surer la gestion de leurs archives. Vous trouverez ci-joint  
la liste des services concernés par cette dérogation.

LE DIRECTEUR GENERAL DES ARCHIVES DE FRANCE

Jean FAVIER

Liste des Compagnies consulaires  
entendant bénéficier de la dérogation prévue à l'article 10  
2ème alinéa du décret n° 79-1037  
-----

ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

CHAMBRES REGIONALES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE :

- . Picardie
- . Ile-de-France
- . Bretagne
- . Limousin-Poitou-  
Charentes
- . Aquitaine
- . Midi-Pyrénées
- . Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse
- . Paris

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE :

- . Abbeville
- . Alençon
- . Alès
- . Angers
- . Auch
- . Aurillac
- . Avesnes
- . Avignon
- . Bar-le-Duc
- . Bastia
- . Bayonne
- . Beaune
- . Beauvais
- . Besançon
- . Bolbec
- . Boulogne
- . Bourges
- . Brest
- . Brive
- . Calais
- . Castres
- . Châlons-sur-Marne
- . Châteauroux
- . Cherbourg
- . Cholet
- . Clermont-Ferrand
- . Colmar
- . Douai
- . Dunkerque
- . Elbeuf
- . Foix
- . Gap
- . Granville
- . Guéret
- . Honfleur
- . Laval
- . Libourne
- . Limoges
- . Lons-le-Saunier
- . Lyon
- . Mâcon
- . Le Mans
- . Marseille
- . Meaux
- . Melun
- . Mende
- . Metz
- . Mont-de-Marsan
- . Morlaix
- . Mulhouse
- . Nancy
- . Nantes
- . Narbonne
- . Nevers
- . Nîmes
- . Niort
- . Orléans
- . Paris
- . Peronne
- . Riom
- . Rochefort-sur-Mer
- . La Roche-sur-Yon
- . La Rochelle
- . Rouen

.../

- . Saint-Dié
- . Saint-Malo
- . Saumur
- . Sedan
- . Thiers
- . Toulon
- . Toulouse
- . Tours
- . Le Tréport
- . Troyes
- . Valence
- . Valenciennes

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TERRITOIRES ET DEPARTEMENTS  
D'OUTRE-MER:

- . Fort-de-France (Martinique)
- . Basse-Terre (Guadeloupe)
- . Saint-Denis (La Réunion)
- . Cayenne (Guyane).